

EURAZEO

# RAPPORT LEC ARTICLE 29

FY2025

---

## TABLE DES MATIERES

LOI ENERGIE-CLIMAT RAPPORT ARTICLE 29 .....	<b>3</b>
1 STRATEGIE DE DURABILITE D'EURAZEO .....	<b>4</b>
1.1 Environnement : préserver les limites planétaires (O).....	5
1.2 Inclusion : agir pour une société plus équitable (*).....	13
1.3 La durabilité a tous les niveaux de l'organisation .....	16
1.4 Intégration de la durabilité à chaque étape de la relation client .....	18
1.5 Cadres et initiatives mondialement reconnus.....	20
2 PRISE EN COMPTE DES IMPACTS ET DEPENDANCES DE DURABILITE DANS LE CYCLE D'INVESTISSEMENT .....	<b>22</b>
2.1 Préinvestissement .....	22
2.2 Détention .....	24
2.3 Désinvestissement.....	26
2.4 Résultats et indicateurs de performance d'Eurazeo .....	26
3 DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES ...	<b>26</b>
4 TAXONOMIE EUROPEENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES .....	<b>28</b>
4.1 Taxonomie européenne .....	28
4.2 Combustibles fossiles .....	30
5 LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNES EN VERTU DE L'ARTICLE 8 ET 9 DU REGLEMENT DISCLOSURE (SFDR).....	<b>30</b>
6 ANNEXE .....	<b>33</b>
6.1 Annexe 1 : Table de concordance.....	<b>33</b>

## LOI ENERGIE-CLIMAT RAPPORT ARTICLE 29

### Contexte réglementaire

L'article L 522-2-1 du code monétaire et financier, issu de l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (dite « LEC »), requiert des sociétés de gestion de portefeuille qu'elles mettent à la disposition de leurs souscripteurs et du public un document retraçant leur politique sur la prise en compte dans leur stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (« ESG ») et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi qu'une stratégie de mise en œuvre de cette politique.

Conformément aux dispositions de l'article D 533-16-1 du code monétaire et financier, le présent rapport a été mis à jour des données sur la période de l'année 2025.

### Conformité du groupe Eurazeo

Les éléments présentés dans le rapport sous l'intitulé « **Eurazeo** » couvrent les activités de la société d'investissement **Eurazeo SE**, les sociétés de gestion de portefeuille **Eurazeo Funds Management Luxembourg** (EFML), **Eurazeo Global Investor** (EGI), **Eurazeo Infrastructure Partners** (EIP), et **Kurma Partners** et leurs bureaux situés à l'étranger, sauf mention contraire. Les termes « sociétés du portefeuille », « actifs » et « sociétés financées » font référence aux investissements réalisés par Eurazeo.

Eurazeo intègre la durabilité à chaque étape du processus d'investissement, tel que décrit dans sa Politique d'Investissement Responsable, et publie annuellement les informations requises par l'article 29 de la loi Energie-Climat dans ce rapport dédié, ainsi que partiellement dans son Document d'Enregistrement Universel et dans son rapport de Progrès O+ qui sont également disponible sur le site institutionnel d'Eurazeo.

Une table de concordance a été établie en annexe afin de faciliter la lecture des informations requises.

# 1 STRATEGIE DE DURABILITE D'EURAZEO

Eurazeo intègre les enjeux de durabilité au cœur de son modèle d'affaires afin d'assurer sa résilience et sa performance à court, moyen et long terme. La stratégie de durabilité et d'impact d'Eurazeo, O<sup>+</sup>, s'articule autour de deux engagements phares : préserver les limites planétaires (O) et agir pour une société plus équitable (\*). Dans ce cadre, Eurazeo s'est fixé des objectifs ambitieux, tant sur le plan environnemental que social, et s'appuie sur des cadres et des initiatives de renommée mondiale (*Science Based Targets initiative* pour la décarbonation par exemple).

Pour mettre en œuvre sa stratégie de durabilité et d'impact, Eurazeo agit sur deux leviers complémentaires :

## Levier #1 : Accompagner les transitions durables

Eurazeo accompagne la transition du Groupe et des sociétés de son portefeuille vers des modèles plus durables, en intégrant les enjeux de durabilité au cœur de ses décisions stratégiques et opérationnelles. Cette approche permet de limiter l'exposition aux risques (physiques, fiduciaires, réglementaires et de réputation), de réduire les impacts négatifs sur la société et l'environnement et de saisir les opportunités émergentes de la transition.

Au même titre que les considérations financières, la durabilité est intégrée au cœur des décisions stratégiques et opérationnelles d'Eurazeo afin de dérisquer son portefeuille et de créer de la valeur à long terme. Concrètement, Eurazeo cible des entreprises résilientes à fort potentiel de croissance et accélère leur transition vers des modèles économiques plus durables. Cela implique de les accompagner dans l'atténuation de leurs externalités négatives, l'adaptation de leurs activités aux risques physiques, l'adoption de pratiques plus durables et la saisie des opportunités qui sont associées aux impératifs de transitions. Pour assurer le succès de leur transformation, Eurazeo les accompagne dans la conception et la mise en œuvre de plans de progrès adaptés à leur secteur d'activité, leur taille et leurs ressources. Il leur donne également accès à des experts, des outils et des formations.

Sur le plan environnemental, Eurazeo inscrit ses activités dans le respect des limites planétaires – celles au sein desquelles nous devons maintenir le système Terre afin d'en garantir la stabilité et assurer un habitat propice à l'humanité. Il met notamment l'accent sur la décarbonation en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris, et s'est fixé des objectifs ambitieux, pour ses activités propres et pour ses sociétés du portefeuille, validés en 2022 par la *Science Based Targets initiative* (SBTi).

Sur le plan social, Eurazeo se concentre sur la qualité des conditions de travail, la diversité, l'équité et l'inclusion. Eurazeo s'est notamment fixé des objectifs en matière de parité, d'accès à la couverture sociale et de partage de la valeur créée.

## Levier #2 : Financer des solutions à impact positif

Eurazeo mobilise des capitaux pour soutenir le développement de solutions répondant aux grands défis mondiaux. En pratique, Eurazeo finance des entreprises dont les produits, les services et les technologies ont un impact positif sur l'environnement, en préservant les ressources naturelles,

par exemple, ou sur la société, notamment en renforçant le secteur de la santé via la R&D ou la digitalisation.

Convaincu que l'impact est un levier de croissance rentable incontournable, Eurazeo l'intègre au sein de ses fonds généralistes et développe des fonds dédiés. Reflet de cette conviction, Eurazeo a franchi une étape majeure en 2023 en inscrivant l'impact au cœur de son ambition stratégique. Fin 2025, l'impact représente 6,1 milliards d'euros de ses actifs sous gestion, avec 9 fonds d'impact aux profils de rentabilité alignés sur les meilleurs standards de leurs classes d'actifs.

Face à l'ampleur des défis actuels, et avec pour objectif de démultiplier son impact positif, Eurazeo s'engage activement auprès de l'écosystème associatif en soutenant des entrepreneurs sociaux dans le cadre de son programme de philanthropie dédié.

## 1.1 ENVIRONNEMENT : PRESERVER LES LIMITES PLANÉTAIRES (O)

### 1.1.1 Stratégie de résilience face au changement climatique

La stratégie climatique d'Eurazeo a été conçue pour assurer la résilience de son modèle d'affaires face au changement climatique. À ce titre, elle couvre ses opérations propres et sa chaîne de valeur, y compris ses investissements. Dans le cadre de sa stratégie de durabilité et d'impact O+, Eurazeo s'est engagé à rendre ses activités compatibles avec un monde zéro émission nette d'ici 2040. Cela se concrétise à travers deux leviers d'action :

#### Levier #1 : Accompagner les transitions durables

Eurazeo s'est engagé à aligner ses activités avec les objectifs de l'Accord de Paris afin de limiter la hausse de la température à 1,5°C. Eurazeo s'est fixé des objectifs ambitieux tant pour ses opérations propres que pour les sociétés du portefeuille, qui ont été validés en 2022 par la Science Based Targets initiative (SBTi).

#### Levier #2 : Financer des solutions à impact positif

Eurazeo finance des sociétés qui contribuent à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique au travers de leurs produits, services ou technologies (telles que définies par le groupe de travail des experts du GIEC dans son sixième rapport sur le changement climatique).

Plus particulièrement, il investit dans des sociétés qui permettent de réduire ou d'éviter de manière significative les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans des secteurs tels que la

---

<sup>1</sup> IPCC, WG-III, Climate Change 2022 Mitigation of Climate Change: [https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg3/downloads/report/IPCC\\_AR6\\_WGIII\\_FullReport.pdf](https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg3/downloads/report/IPCC_AR6_WGIII_FullReport.pdf)

mobilité électrique, la transition agricole, l'isolation thermique, l'économie circulaire, l'hydrogène, etc. et développe des fonds d'impact dédiés.

Ces investissements sont réalisés par l'ensemble des fonds, généralistes ou dédiés. Fin 2025, la part d'actifs sous gestion dédiée à ces investissements s'établit à 2,2 milliards d'euros, dont près de 950 millions d'euros dans les 5 fonds suivants :

- **Eurazeo Sustainable Maritime Infrastructure et Eurazeo Sustainable Maritime Infrastructure II (article 9 - SFDR)** visent à soutenir et accélérer la transition écologique et énergétique du secteur maritime, conformément à la trajectoire de décarbonation de l'Organisation Maritime Internationale (IMO), en ciblant les technologies durables innovantes appliquées aux actifs maritimes (navires, installations et infrastructures portuaires) ;
- **Eurazeo Transition Infrastructure Fund (article 9 - SFDR)** a pour objectif d'accélérer la transition vers une économie bas-carbone en réalisant des investissements durables dans les infrastructures liées à la transition énergétique et digitale ;
- **Eurazeo Planetary Boundaries Fund (article 9 - SFDR)** vise à contribuer à inverser le dépassement des limites planétaires ou à s'y adapter, en soutenant des sociétés proposant des solutions environnementales innovantes afin d'en faire les leaders de demain ; et
- **Eurazeo Smart City Venture Fund II (article 8 - SFDR)** ambitionne d'aider les villes à accélérer leur transition vers des modèles plus durables et à être plus résilientes en investissant dans les *start-ups* les plus prometteuses dans les domaines suivants : énergie et climat, mobilité, bâtiment, logistique et économie circulaire, chaîne d'approvisionnement et industrie 4.0.

Les engagements climat d'Eurazeo comportent trois étapes : mesurer l'empreinte carbone, définir et déployer des feuilles de route de décarbonation conformes à l'Accord de Paris et mesurer annuellement les progrès accomplis. Ces engagements s'appliquent à Eurazeo et aux sociétés du portefeuille, pour lesquelles Eurazeo a mis en place un programme d'accompagnement. Il inclut un accompagnement méthodologique fourni par ses *Operating Partners* spécialistes du climat, des outils technologiques, une sélection de prestataires de haute qualité et un soutien financier.

Les engagements climatiques d'Eurazeo sont publics et ses progrès en matière de décarbonation sont publiés annuellement dans ses différentes publications Sustainability & Impact.

#### 1.1.1.1 Mesurer l'empreinte carbone

Eurazeo réalise son bilan carbone selon le *GHG Protocol* (ou Protocole Gaz à Effet de Serre (GES)), qui fournit des normes et recommandations pour comptabiliser les émissions de GES. Il distingue trois Scopes : le Scope 1 correspond aux émissions directes de GES, le Scope 2 aux émissions indirectes liées à l'énergie, et le Scope 3 regroupe l'ensemble des autres émissions indirectes, en amont ou en aval de l'activité, selon 15 catégories distinctes.

En 2025, Eurazeo a poursuivi ses travaux pour améliorer la précision de l'évaluation de son bilan des émissions de GES grâce à une approche fondée sur les extraits comptables de l'ensemble de

ses filiales, en affinant le niveau de détail des facteurs d'émissions associés et en augmentant la part de données physiques utilisées.

Le bilan carbone d'Eurazeo<sup>2</sup> s'établissait à 3 757 934 tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent (tCO<sub>2</sub>eq) *market-based*, décomposé comme suit :

- **Scope 1** : Emissions directes de GES liées à la combustion d'énergies (gaz, essence) par Eurazeo (48 tCO<sub>2</sub>e soit 0,001 % des émissions totales).
- **Scope 2** : Émissions indirectes de GES liées à la consommation d'énergie d'Eurazeo (électricité) (99 tCO<sub>2</sub>e en market-based soit 0,002 % des émissions totales).
- **Scope 3** : Du fait de son activité d'investissement, Eurazeo a la particularité d'avoir un Scope 3 décomposé en deux parties :
  - Les émissions de Scope 3 liées à la chaîne de valeur amont et aval d'Eurazeo (7 261 tCO<sub>2</sub>e soit 0,2 % des émissions totales) ;
  - Les émissions de Scope 3 liées aux investissements d'Eurazeo (3 750 526 tCO<sub>2</sub>e soit 99,8 % des émissions totales).

Eurazeo publie son bilan carbone et **rend compte annuellement de ses progrès selon les recommandations de la Task Force on Climate Related Financial Disclosures (TCFD)**, qui appelle le secteur financier à plus de prise en compte et de transparence sur les enjeux climatiques.

### 1.1.1.2 Réduire l'empreinte carbone

#### Engagements SBTi

Pour s'assurer que la décarbonation se fait dans des proportions suffisantes et au rythme requis pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, Eurazeo s'est engagé dès 2020 auprès de la *Science Based Targets initiative* (SBTi). Les périmètres d'éligibilité et les méthodologies SBTi ne permettant pas de couvrir l'ensemble des activités propres ou des investissements d'Eurazeo, des objectifs complémentaires ont été définis.

*Au niveau d'Eurazeo*

- 55 % de réduction des émissions de GES de Scope 1 et 2 en valeur absolue d'ici 2030 (année de référence : 2017 ; valeur de référence 135 tCO<sub>2</sub>eq) – cible validée par SBTi,
- 100 % d'approvisionnement annuel en électricité renouvelable d'ici 2030 (année de référence : 2017 ; valeur de référence 9 %) – cible validée par SBTi, et
- 30 % de réduction des émissions de GES de Scope 3 en valeur absolue en 2030 (année de référence : 2019 ; valeur de référence 6 945 tCO<sub>2</sub>eq).

Les émissions de GES de *Scope 3* d'Eurazeo liées aux achats de produits et services, aux biens d'équipement informatique, aux déchets générés, aux voyages d'affaires, et aux déplacements

---

2 Calculé selon la méthodologie du GHG Protocol intégrant des facteurs d'émissions issus de différentes bases de données : celle de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise énergétique (ADEME), la Base IMPACTS, celle du Ministère britannique de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales (DEFRA) et celle de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE).

domicile-travail ne sont pas incluses dans le périmètre SBTi car d'une matérialité réduite au regard de son *Scope 3* "investissements" qui couvre les émissions financées.

#### *Au niveau des sociétés du portefeuille*

Eurazeo a pour objectif d'inciter l'ensemble des sociétés du portefeuille dans une démarche de décarbonation conforme aux objectifs de l'Accord de Paris. Selon les méthodologies et les périmètres d'éligibilité SBTi, Eurazeo a défini des cibles de décarbonation pour son portefeuille :

- Pour le portefeuille Real Estate : 60 % réduction des émissions de GES par mètre carré d'ici 2030 (année de référence 2021) ; et
- Pour le portefeuille Private Equity éligible<sup>3</sup> : 100 % du capital investi avec des objectifs validés par SBTi d'ici 2030, avec un objectif intermédiaire de 25 % d'ici 2025.

### Progrès au niveau du Groupe

En 2025, Eurazeo a poursuivi les efforts de maîtrise des émissions liées à ses activités propres.

Les émissions de GES de *Scope 1* et 2 passent de 126 tCO<sub>2</sub>eq en 2024 à 147 tCO<sub>2</sub>eq en 2025 (*Scope 2* exprimé en *market-based*). L'association de plusieurs facteurs explique cette hausse de 17 % :

- L'augmentation des émissions de *Scope 1* est due à l'inclusion des voitures de fonction des bureaux de Kurma Partners et de New York, qui n'avaient pas été comptabilisées en 2024. À périmètre comparable, les émissions du *Scope 1* s'élèveraient à 30 tCO<sub>2</sub>eq (-33 % vs 2024).
- L'augmentation des émissions de *Scope 2* est principalement liée au maintien pendant le premier semestre 2025 de la consommation de chauffage urbain de l'ancien bureau des Champs-Élysées. Cet effet est combiné au remplacement d'une estimation proxy de 2024 par des données réelles, qui sous-estimaient auparavant les émissions de celui-ci.

En excluant le bureau des Champs-Élysées, les émissions du *Scope 2* en 2025 (*market-based*) seraient d'environ 50 tCO<sub>2</sub>eq (-48 % vs 2024) ; les émissions liées à ce bureau sortiront définitivement du périmètre d'Eurazeo en 2026.

Depuis l'année de référence 2017, et en excluant le bureau des Champs-Élysées, Eurazeo a réduit ses émissions de *Scope 1* et 2 de 43 % en valeur absolue. Eurazeo se rapproche ainsi de sa cible de 55 % de réduction à horizon 2030.

Pour la troisième année consécutive, Eurazeo augmente sa consommation électrique provenant de sources renouvelables et a atteint sa cible de 100 % (vs. 98 % en 2024).

### Progrès au niveau du portefeuille

---

<sup>3</sup> Les seuils d'éligibilité sont les suivants : (i) *Buyout* : taux de détention supérieur à 25 % de la société en portefeuille et au moins un siège au Conseil d'Administration, (ii) *Venture* : taux de détention supérieur à 15 %, avec au moins un siège au Conseil d'Administration. La société de portefeuille doit quant à elle employer plus de 50 personnes, réaliser plus de 10 millions d'euros de chiffre d'affaires ou de bilan, et avoir été créée depuis plus de 5 ans.

A fin décembre 2025, **le portefeuille d'Eurazeo affiche les progrès suivants**<sup>4</sup>:

- 49 % des sociétés ont réalisé leur bilan d'émissions de GES sur les Scopes 1, 2 et 3 en données réelles (vs 51 % en 2024), représentant 75 % de la valeur du portefeuille ;
- 61 % ont mis en place des initiatives visant à décarboner leurs activités (vs 51 % en 2024), représentant 75 % de la valeur du portefeuille ;
- 13 % se sont engagées auprès de SBTi (vs 9 % en 2024), représentant 36 % de la valeur du portefeuille.
- 16 % ont défini une trajectoire de décarbonation alignée Accord de Paris, représentant 29 % de la valeur du portefeuilles ;
  - o Dont 6 % ont leur trajectoire décarbonation validées par SBTi (vs 5 % en 2024), représentant 19 % de la valeur du portefeuille,
  - o Dont 3 % ont leur trajectoire de décarbonation validées par un autre tiers externe, représentant 2 % de la valeur du portefeuille,
  - o Dont 8 % ont une trajectoire de décarbonation alignée Accord de Paris mais non validée par un tiers externe, représentant 8 % de la valeur du portefeuille.

*Sur le périmètre d'éligibilité SBTi*

Fin 2025, 28 % des sociétés du portefeuille<sup>6</sup> (exprimé en capital investi) ont leurs cibles de décarbonation formellement validées par SBTi. Eurazeo sécurise donc pleinement son objectif intermédiaire fixé à 25 %. De façon plus générale, 70 % des sociétés du portefeuille (exprimé en capital investi) sont engagées à date dans la démarche SBTi. Ceci représente un important vivier pour préparer l'atteinte de l'objectif 2030.

*Périmètre non couvert par l'engagement SBTi*

Une partie des sociétés du portefeuille ne répondent pas aux critères d'éligibilité prévus par SBTi et/ou pour lesquelles les méthodologies SBTi (activités de dette, fonds de fonds et infrastructure) sont toujours en cours de développement. Dans sa démarche d'investisseur responsable, Eurazeo encourage activement les sociétés de ces activités d'investissement à mettre en place des initiatives de réduction de leurs émissions carbone et à se fixer des objectifs de décarbonation sur leurs *Scopes* 1, 2 et 3, en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris.

### 1.1.1.3 Contribution à des projets de décarbonation

Eurazeo renforce son engagement en faveur de l'atténuation du changement climatique en prenant des mesures supplémentaires. Depuis 2019, Eurazeo a indexé des critères de durabilité à sa ligne de crédit syndiquée, lui permettant de soutenir chaque année des projets de contribution carbone. En 2025, la somme rétrocédée sur la base de la performance 2024 a permis de financer

---

<sup>4</sup> Les résultats exprimés en pourcentage de sociétés et en valeur du portefeuille sont calculés sur le périmètre des sociétés ayant répondu au reporting extra-financier sur l'exercice 2025, soit 358 sociétés représentant une valeur totale de 19,6 milliards (hors activité Secondaries & Mandates).

<sup>5</sup> La somme des composantes peut ne pas correspondre au total en raison des arrondis.

<sup>6</sup> Sociétés éligibles selon les critères et méthodologies définies par la Science-Based Targets initiative (SBTi), exprimées en capital investi au 31 décembre 2025.

quatre projets situés dans les départements français des Alpes-de-Haute-Provence, des Côtes-d'Armor, de l'Eure et des Deux-Sèvres. Certifiés Label Bas Carbone, ces projets permettront de stocker 3 514 tCO<sub>2</sub>eq d'ici 2046, tout en générant des co-bénéfices environnementaux (biodiversité, préservation des sols). À horizon 2056, ces 4 projets auront permis de stocker 6 106 tCO<sub>2</sub>eq.

### 1.1.2 Stratégie en matière de biodiversité

Conscient que les enjeux environnementaux vont au-delà des seuls défis liés au réchauffement climatique, **Eurazeo s'engage à inscrire ses activités dans le respect de l'ensemble des limites planétaires** – celles au sein desquelles nous devons maintenir le système Terre pour en assurer la résilience et la stabilité, afin de garantir le maintien d'un habitat propice pour l'humanité. Le Groupe a ainsi engagé des travaux pour comprendre la matérialité de ces enjeux environnementaux pour les sociétés qu'il finance, en commençant par la biodiversité, et plus récemment l'eau, et avec l'ambition d'étendre progressivement ces travaux aux autres limites planétaires.

Il y a près de 10 ans, Eurazeo commençait à inclure les enjeux de biodiversité dans les *due diligences* de durabilité, en s'attachant notamment à identifier les éventuels risques associés. Sujet de préoccupation croissante, les enjeux de biodiversité ont été intégrés aux nouvelles réglementations finance durable, et de nombreux outils se développent pour permettre leur analyse et leur prise en compte.

Dès 2022, Eurazeo a défini une stratégie pour contribuer à la préservation et à la restauration de la biodiversité. Cette stratégie répond à la volonté de réduire l'impact négatif d'Eurazeo sur la biodiversité et les écosystèmes à travers l'ensemble de ses classes d'actif. Cette approche se double d'une identification des risques et dépendances à la biodiversité afin d'en minimiser les impacts potentiels sur le modèle de création de valeur.

Courant 2025, Eurazeo a renforcé le dispositif d'intégration et de prise en compte des enjeux biodiversité dans sa stratégie de durabilité en déployant une analyse structurée d'exposition aux impacts et dépendances vis-à-vis de la biodiversité au moyen d'un outil de simulation et d'analyse des risques environnementaux. Cette analyse est faite à partir des données d'activité, de localisation et de chiffre d'affaires des sociétés du portefeuille. Elle est désormais mise en œuvre tout au long du cycle d'investissement. Cette analyse est réalisée sur l'ensemble des cibles d'investissement en due diligence couvrant leurs activités, excluant ainsi leurs fournisseurs. Les résultats sont disponibles dans le Rapport O+ publié sur le site internet d'Eurazeo.

L'analyse menée fournit, pour chaque société couverte, une catégorisation de l'exposition biodiversité (impacts et dépendances) selon une échelle faible / moyen / élevé, ainsi qu'un score de la société reposant sur l'indicateur MSA (*Mean Species Abundance*), également utilisé pour évaluer le GBS (*Global Biodiversity Score*). Les résultats sont utilisés pour hiérarchiser les enjeux, calibrer la profondeur des diligences et des demandes de données, et orienter, lorsque pertinent, la définition et la priorisation des plans d'action en phase de détention.

#### **Exclusion des secteurs les plus nocifs**

La politique d'Exclusion d'Eurazeo discrimine les activités les plus néfastes pour la biodiversité. Cette politique exclut les investissements dans les secteurs responsables de pertes de biodiversité ou de déforestation, tels que les pesticides, l'huile de palme, la pêche non durable, l'élevage industriel et certaines activités liées aux matières agricoles. La politique d'Exclusion cible également les secteurs comme le soja, l'élevage intensif, les OGM et le commerce illégal d'espèces sauvages. Enfin, cette politique d'Exclusion vise les activités intensives en eau, celles ayant des activités dans des régions à fort stress hydrique ou les activités qui dépendent localement anormalement de l'eau disponible ou sont nuisibles à la qualité de l'eau. En alignant ses investissements sur ces normes, Eurazeo renforce son engagement pour la préservation de la biodiversité.

### **Maitrise des risques en matière de biodiversité**

**Identification et évaluation des enjeux biodiversité en phase de due diligence** : Les enjeux de biodiversité sont intégrés dans les due diligences de durabilité. Leur matérialité varie en fonction de l'activité des sociétés financées et de leur localisation. En fin d'année 2025, Eurazeo a renforcé ses dispositifs de due diligence et de suivi en déployant une analyse de risque impacts/dépendance biodiversité :

- sur l'ensemble des sociétés détenant des actifs physiques ; et
- sur les entreprises du portefeuille majoritaire (*Buyout, Real Estate, Infrastructure*).

Cette analyse fournit une première qualification de l'exposition biodiversité (impacts et dépendances) via une catégorisation faible / moyen / élevé, complétée par un score MSA. Elle permettra à terme de mieux cibler :

- les situations nécessitant un approfondissement (collecte de données additionnelles, analyses spécifiques, engagement renforcé) ;
- les points d'attention à intégrer dans les plans d'action ; et
- le cas échéant, les éléments à considérer dans la documentation juridique et/ou les mécanismes de financement lorsque l'enjeu biodiversité est identifié comme matériel.

**Considération des enjeux de biodiversité dans la décision d'investissement** : les équipes d'investissements intègrent l'évaluation des enjeux de biodiversité dans leur processus décisionnel.

**Intégration dans la documentation légale et le financement** : l'ensemble des enjeux environnementaux, dont la biodiversité, pourra être adressé dans les pactes d'actionnaires. Le financement pourra comporter une clause spécifique à la biodiversité si cet enjeu est matériel pour l'entreprise financée.

**Accélération du financement des sociétés dont les produits, services ou technologies** contribuent à réduire les impacts sur la biodiversité via ses fonds généralistes ou thématiques.

### **Réduction des impacts**

En phase de détention, Eurazeo met en œuvre un dispositif d'identification et d'évaluation des enjeux biodiversité de la cible d'investissement. Par la suite pendant la période de détention, la matérialité de ces enjeux est évaluée annuellement, sur une base déclarative, dans le cadre du reporting extra-financier, afin d'actualiser l'exposition aux impacts, risques et dépendances. Cette analyse peut être approfondie à l'aide d'un outil dédié permettant une qualification standardisée

des risques et dépendances, ainsi que la traçabilité des résultats. Sur cette base, Eurazeo peut accompagner certaines sociétés dans la définition de plans de progrès documentés et, le cas échéant, dans la mise en place d'indicateurs de suivi relatifs à la biodiversité.

Dans ce cadre, une analyse complémentaire a été conduite chez AromaZone à l'aide de l'outil GBS développé par CDC Biodiversité. Ces travaux ont permis d'identifier les principaux facteurs de pression et ont contribué aux analyses de double matérialité, notamment sur les enjeux d'occupation des sols, d'eau et de pollution. AromaZone a engagé une démarche de renforcement de ses filières d'approvisionnement, notamment via des pratiques agroécologiques visant à réduire les impacts et restaurer les écosystèmes.

Une analyse spécifique a également été engagée sur Electra (spécialisée dans la recharge rapide pour véhicules électriques), visant à affiner l'évaluation des impacts et dépendances liés à la biodiversité. Celle-ci inclut notamment une cartographie des implantations et une analyse en cours de la proximité de zones sensibles, ainsi que des pratiques d'aménagement. Cette approche va permettre à terme d'identifier des marges de progrès ciblées — par exemple sur les pratiques de chantier, la gestion des sols ou l'intégration de critères biodiversité dans la sélection future des sites — intégrées au plan d'action opérationnel élaboré avec l'entreprise.

### Objectif de la stratégie biodiversité

Eurazeo s'est fixé comme objectif que 100 % de son périmètre d'investissement "éligible SBTi" ait formalisé d'ici 2030 un plan d'action en ligne avec la Convention sur la diversité biologique et le *Global Biodiversity Framework* (GBF) de Kunming-Montréal Eurazeo.

#### 1.1.2.1 Evaluations liées à la biodiversité : mise en œuvre et progrès réalisés en 2025

**Approche spatiale** – A travers les Principales Incidences Négatives (PAI) du Règlement SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*). La part des investissements ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité est évaluée au travers de l'indicateur n°7 des Principales Incidences Négatives (PAI) à l'occasion de la campagne de reporting ESG annuelle. Cet indicateur vise à mesurer la part des investissements dans des sociétés dont les sites et les opérations sont situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises ont un impact négatif sur ces zones. À fin décembre 2025, 0 % des sociétés du portefeuille déclarent avoir des activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité<sup>7</sup> (vs. 0% en 2024).

**Approche qualitative** – L'analyse de matérialité des impacts et dépendances ENCORE est un outil d'évaluation qualitative permettant d'analyser :

- Le niveau de dépendance vis-à-vis de 21 services écosystémiques, incluant la fourniture de ressources (telles que l'eau, les fibres, les ressources naturelles, etc.), les services de régulation

---

<sup>7</sup> En 2025, 16% des sociétés du portefeuille déclaraient avoir des activités localisées à proximité de zones sensibles à la biodiversité, que leurs activités impactent ou non ces zones.

(du climat, de la qualité des sols et de l'eau), ou encore la protection (des risques d'inondation, des maladies, etc.) ; et

- Le niveau de pression décomposé en 11 facteurs d'impact, comme la pollution (de l'eau, des sols, etc.), l'utilisation des écosystèmes (terrestres, d'eau douce, marins) ou encore les émissions de GES.

Après avoir testé cet outil sur les stratégies *Small-Mid buyout* et *Mid-Large buyout* en 2022, Eurazeo étend actuellement cette analyse à l'ensemble de son portefeuille. Eurazeo a notamment créé un *playbook* à destination des sociétés du portefeuille pour faciliter la mise en œuvre des 20 "incontournables O+", dont une section complète est dédiée à la biodiversité (introduction du concept et définitions, proposition d'outils d'évaluation dont ENCORE et IBAT, etc.).

En 2025, 11 % des sociétés du portefeuille déclarent avoir réalisé une analyse de matérialité des impacts et dépendances de leur activité à la biodiversité (vs. 10% en 2024), et 8 % ont également mis en place une stratégie biodiversité (vs. 9% en 2024).

### 1.1.2.2 Intégration de la limite planétaire liée à l'eau

Dans son ambition d'inscrire son activité et celles des sociétés de son portefeuille dans le respect de l'ensemble des limites planétaires, Eurazeo intègre les enjeux liés à l'eau :

- En phase d'acquisition, ces enjeux sont systématiquement intégrés lors des due diligence de durabilité, et font l'objet d'une analyse approfondie pour les sociétés du portefeuille dont les activités sont identifiées comme fortes consommatrices d'eau et/ou potentiellement émettrices de rejets dans l'eau.
- En phase de détention, la campagne annuelle de reporting de durabilité inclut 5 indicateurs différents sur l'eau, dont le PAI n°8 portant sur les rejets dans l'eau, ainsi que des indicateurs tels que la consommation d'eau, et l'exposition à des risques liés à l'eau. L'eau fait également partie des incontournables O+ afin d'inciter les sociétés du portefeuille à mettre en place une stratégie de gestion responsable et de préservation de cette ressource. Afin de soutenir les sociétés du portefeuille dans l'évaluation de la matérialité des risques liés à la ressource en eau, Eurazeo a également inclus une section dédiée dans le Playbook, dans lequel y est introduit plusieurs outils, le CDP Water Watch, Aqueduct Water Risk Atlas, et le WWF Risk Filter Suite, qui génèrent des analyses détaillées sur l'exposition aux risques physiques et de transition liés à l'eau. En 2025, 7% des sociétés du portefeuille ont ainsi indiqué avoir analysé la matérialité des enjeux liés à l'eau (vs. 12% en 2024), et 6% ont mis en place un plan d'action spécifique (vs. 8% en 2024).

## 1.2 INCLUSION : AGIR POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS ÉQUITABLE (+)

### 1.2.1 Stratégie en matière d'inclusion

#### Levier #1 : Accompagner les transitions durables

Eurazeo encourage la mise en place de pratiques plus inclusives et équitables au sein du Groupe et des sociétés de son portefeuille. Les efforts d'Eurazeo se concentrent sur la **qualité des**

**conditions de travail, la diversité, l'équité et l'inclusion.** L'ensemble des engagements d'Eurazeo en matière de Diversité, équité et inclusion (DEI) sont formalisés depuis 2022 dans la Charte et la Politique DEI disponibles sur le site internet.

### Levier #2 : Financer des solutions à impact positif

Dans le cadre de sa stratégie de durabilité et d'impact O+, Eurazeo s'engage à agir pour une société plus équitable. Cela se matérialise notamment à travers le financement d'entreprises dont les produits, services et technologies ont un impact sociétal positif. Eurazeo porte un intérêt particulier à la santé, en se positionnant sur des enjeux tels que la relocalisation, la réindustrialisation, le développement de la prévention, la R&D et l'innovation ainsi que la télémédecine et la digitalisation.

Ces investissements sont réalisés par l'ensemble des fonds, généralistes ou dédiés. Fin 2025, la part d'actifs sous gestion dédiée à ces investissements s'établit à 3,9 milliards d'euros, dont près de 410 millions d'euros dans les 4 fonds axés sur l'innovation et le renforcement de la souveraineté sanitaire :

- **Nov Santé Actions Non Cotées (article 9 - SFDR)** vise à renforcer la souveraineté sanitaire en France et en Europe en investissant dans des sociétés qui répondent aux grands enjeux de santé publique, améliorent les services de santé sur toute la chaîne de valeur, et relocalisent la recherche et la production en France et dans l'Union européenne ;
- **Kurma Diagnostics II (article 8 - SFDR)** a pour objectif de soutenir la transformation digitale du secteur de la santé en accompagnant des sociétés européennes en phase d'amorçage proposant des solutions innovantes en matière de diagnostic, de suivi des patients et de santé numérique ;
- **Kurma Growth Opportunities Fund (article 8 - SFDR)** vise à soutenir les innovations dans les biotechnologies et les technologies de la santé en accompagnant des sociétés européennes en phase de croissance avancée opérant dans les domaines des sciences de la vie, des nouvelles solutions thérapeutiques, du diagnostic et de la transformation numérique de la santé ; et
- **Kurma Biofund IV (article 8 - SFDR)** a pour objectif de développer des solutions thérapeutiques innovantes répondant à des maladies présentant des besoins médicaux importants non satisfaits, en accompagnant des start-ups en phase de démarrage et en créant de nouvelles entreprises.

#### 1.2.1.1 Promouvoir la diversité et l'équité de genres

*Au niveau du Groupe*

En 2020, la Direction Générale d'Eurazeo s'est fixée un ensemble d'objectifs quantitatifs à horizon 2030, visant à garantir la diversité au sein des équipes d'Eurazeo. Ces objectifs attestent du niveau élevé d'ambition du Groupe et témoignent d'une culture forte en matière d'inclusion et d'équité :

- Réduire l'écart entre les femmes et les hommes dans l'ensemble de l'effectif à moins de 20 %,
- Assurer une représentation supérieure ou égale à 40 % du genre le moins représenté au sein du Conseil de Surveillance,
- Assurer une représentation supérieure ou égale à 40 % du genre le moins représenté au sein des équipes dirigeantes,

- Atteindre un indice d'égalité femmes-hommes supérieur ou égal à 85/100 (Pénicaud-Schiappa)<sup>8</sup>, et
- Atteindre un écart de rémunération non ajusté femmes-hommes de 13 % (objectif défini en 2022)<sup>9</sup>.

Fin 2025, le Groupe atteint déjà trois objectifs :

- 6 % d'écart entre les femmes et les hommes dans l'effectif global,
- 44 % de femmes représentées au sein du Conseil de Surveillance, et
- un indice d'égalité femmes hommes de 94/100, au-delà du seuil réglementaire de 75/100.

A travers les différentes instances d'Eurazeo, les femmes sont représentées à hauteur de :

- 33 % au sein du Directoire – Eurazeo compte une femme, Sophie Flak, Managing Partner – Sustainability, Impact & Tech, sur les trois membres composant le Directoire,
- 26 % au sein du Management Committee (y compris le directoire) – il est composé de 7 femmes sur vingt membres,
- 27 % au sein des équipes dirigeantes, au-dessus de la moyenne européenne de l'industrie du Private Equity qui s'établit à 10 %<sup>10</sup> – elles sont notamment à la tête d'un grand nombre de départements (RH, ESG, Finance et Opérations, Communication, Conformité, etc.),
- 35 % au sein des équipes d'investissement, en augmentation de 5 points depuis 2019 et au-dessus de la moyenne européenne de l'industrie du Private Equity qui s'établit à 20 %<sup>11</sup>.

L'équipe des Ressources Humaines d'Eurazeo a défini des directives spécifiques dans ses processus de recrutement et dans sa politique de congés coparental et maternité. Elle déploie régulièrement **des initiatives de sensibilisation et de mentorat, ainsi que des formations.**

Eurazeo va au-delà des enjeux de parité et d'inclusion sociale, en favorisant l'emploi pour les personnes en situation de handicap, via diverses actions : lors du processus du recrutement considérer tous les candidats avec un handicap dont le profil correspond au poste demandé, accompagner les salariés ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

Outre les actions internes, Eurazeo contribue activement à des groupes de travail, des recherches et des conférences en vue de renforcer la diversité au sein de son écosystème. Le Groupe collabore avec ses pairs et les associations professionnelles du Private Equity pour sensibiliser et développer les meilleures pratiques en la matière. Eurazeo a notamment adhéré aux chartes pour la diversité établies par SISTA, France Invest et l'*Institutional Limited Partners Association (ILPA)*.

Ces actions témoignent de l'engagement d'Eurazeo pour une culture inclusive et équitable, favorisant la mixité et l'épanouissement professionnel de toutes et tous.

8 L'indice Pénicaud-Schiappa est une obligation réglementaire française.

9 En 2022, Eurazeo s'est fixé un objectif supplémentaire en matière d'égalité de rémunération, utilisant l'*unadjusted gender pay gap*, indicateur international de référence.

10 10 % des femmes occupent les positions seniors selon l'Etude 2022 de BVCA / LEVEL 20.

11 20 % des femmes au sein des équipes d'investissement selon l'Etude 2022 de BVCA / LEVEL 20.

### Au niveau du portefeuille

Eurazeo mobilise les sociétés de son portefeuille pour qu'elles développent et renforcent leurs pratiques en matière de diversité, notamment pour s'assurer d'une parité d'au moins 40 % dans les différentes instances de Direction. Cette mesure fait partie des 20 actions de durabilité clés nommées les "incontournables O<sup>+</sup>". Les incontournables O<sup>+</sup> s'agissent d'un plan de progrès dédié à la durabilité que le Groupe a développé pour les sociétés de son portefeuille et pour lesquels un *playbook* a été développé en 2023 pour faciliter leur mise en œuvre. Fin 2025<sup>12</sup>, 39 % des employés en équivalent temps plein (ETP) des sociétés du portefeuille étaient des femmes (vs. 33 % en 2024) et 36 % des sociétés du portefeuille promeuvent la mixité dans les premières instances de direction (vs. 34 % en 2024).

## 1.3 LA DURABILITE A TOUS LES NIVEAUX DE L'ORGANISATION

Les sujets de durabilité devenant de plus en plus stratégiques et étant au cœur de l'activité d'Eurazeo, il est essentiel pour le Groupe d'assurer un alignement des intérêts à tous les niveaux de l'organisation.

### 1.3.1 La gouvernance en matière de durabilité

Eurazeo dispose d'une structure de gouvernance *best-in-class* en matière de durabilité, renforcée au fil des années :

**Conseil de Surveillance** : Un Comité de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) a été créé au sein du Conseil de Surveillance en 2014 avec pour mission générale d'assister le Conseil de Surveillance dans le suivi des questions relatives à la RSE et la définition de la stratégie de durabilité du Groupe, d'anticiper les risques et les opportunités et de formuler des recommandations. Leurs travaux couvrent les thématiques environnementales, sociales, éthiques, droits humains et gouvernance, au niveau d'Eurazeo et des sociétés de son portefeuille. Début 2025, en ligne avec l'implémentation de la directive européenne sur le reporting en matière de durabilité (*Corporate Sustainability Reporting Directive - CSRD*), le Comité RSE participe au suivi du processus d'élaboration de l'information en matière de durabilité dans le cadre de session conjointes avec le Comité d'audit.

**Directoire** : Les enjeux de durabilité sont également représentés au sein du Directoire par Sophie Flak, *Managing Partner - Sustainability, Impact & Tech*. Ses principales missions en la matière consistent à définir et déployer la stratégie de durabilité d'Eurazeo, développer de nouveaux produits d'investissement durables, mener une politique de dialogue et d'engagement avec les parties prenantes et superviser l'équipe Sustainability & Impact. Par ailleurs, elle intervient à chaque Comité RSE et annuellement au Conseil de Surveillance pour présenter le déploiement de la stratégie O<sup>+</sup>, et notamment

---

<sup>12</sup> Les résultats de 2025 représentent un résultat consolidé pour les sociétés du portefeuille qui ont répondu à notre questionnaire de durabilité et ne sont pas exhaustifs pour l'ensemble du portefeuille.

la trajectoire de décarbonation du Groupe et des sociétés du portefeuille, et la performance extra-financière du Groupe, des fonds d'impact et plus largement des sociétés du portefeuille.

**Equipe Sustainability & Impact :** Eurazeo dispose d'une équipe *Sustainability & Impact (S&I)* dédiée aux enjeux de durabilité et d'impact depuis 2008. Elle est composée de 8 membres à temps plein, experts dans leurs domaines, auxquels sont associés 3 Operating Partners, spécialistes de l'environnement, dédiés aux fonds d'impact Eurazeo Transition Infrastructure Fund et Eurazeo Planetary Boundaries Fund. L'équipe est structurée en 3 pôles :

- **Value Creation** dédié à la création de valeur au sein des sociétés du portefeuille, en les accompagnant dans leur transition durable ;
- **Performance & Data** responsable de la mesure de la performance et du reporting de durabilité ;
- **Engagement** chargé du dialogue avec les parties prenantes pour renforcer leur engagement sur les enjeux de durabilité et d'impact.

**Réseau interne de coordinateurs :** Depuis 2021, l'équipe S&I a développé un réseau interne de 35 "coordinateurs S&I" composé d'un représentant de chaque équipe d'investissement et département fonctionnel. L'équipe *Sustainability & Impact* réunit ces coordinateurs deux fois par an lors d'un séminaire dédié. Ces demi-journées sont l'occasion de partager les dernières avancées et travaux en matière de durabilité et d'impact, de les consulter sur des sujets clés, et de renforcer les synergies entre les équipes. En 2025, les coordinateurs ont par exemple été sollicités pour participer aux réflexions sur l'évolution de la politique d'Exclusion. Les coordinateurs ont pour mission de :

- promouvoir la stratégie O+ et les politiques S&I au sein de leur équipe,
- superviser et mettre en œuvre les plans d'action S&I contribuant à l'atteinte des objectifs de durabilité et d'impact d'Eurazeo,
- s'informer et partager l'actualité des pratiques durables propres à leur domaine d'expertise.

**Réseau externe d'experts :** Par ailleurs, Eurazeo a mis en place un réseau d'experts externes afin d'assister le Groupe dans le déploiement et l'atteinte de sa stratégie de durabilité. Ce réseau est enrichi de manière continue et comprend plusieurs catégories distinctes, notamment des équipes ESG de grands cabinets de conseil, des sociétés de conseil spécialisées dans la durabilité et l'impact, des *Senior Advisors* disposant d'expertises techniques spécialisées, des organismes de formation, des conseillers juridiques et des experts en audit, ainsi que des fournisseurs de technologie.

### 1.3.2 Programme de formation et d'engagement

La durabilité et l'impact constituant un pilier de la stratégie globale d'Eurazeo, tout comme un facteur de différenciation, il est essentiel que les collaborateurs poursuivent les mêmes objectifs et disposent des outils, méthodologies et ressources nécessaires pour y parvenir. L'équipe Sustainability & Impact, en collaboration avec l'équipe Ressources Humaines, a mis en place un programme de formation et d'engagement qui est continuellement étoffé :

**Induction :** chaque nouvel arrivant participe à une session d'intégration pour se familiariser avec la stratégie de durabilité et d'impact d'Eurazeo, les politiques et les projets en cours.

**Sensibilisation continue :** des conférences avec des experts sont organisées régulièrement pour décrypter les enjeux de durabilité porteurs de risques ou d'opportunités, les études scientifiques de référence ou les évolutions réglementaires. En complément, une revue de presse et des notes

thématiques sont diffusées à l'ensemble des collaborateurs. En 2025, la sensibilisation a notamment porté sur l'impact de l'intelligence artificielle, le Pacte vert, l'agriculture durable, la biodiversité ou encore la pollution de l'eau. Eurazeo a notamment lancé un podcast dédié, O+ Talk, donnant la parole à des experts et à des entrepreneurs de son portefeuille pour décrypter les grands enjeux de durabilité, ses impacts et les opportunités qui en découlent.

**Formations :** des sessions thématiques sont régulièrement proposées aux collaborateurs pour renforcer leur maîtrise des enjeux matériels pour Eurazeo. A titre d'exemple, en 2025, les équipes d'investissement des stratégies *Private Debt*, *Venture* et *Growth* ont été formées à l'évolution des procédures en matière de *due diligence* de durabilité.

**Matériel et outils :** les politiques ainsi que les ressources de formation et de sensibilisation sont mises à disposition de l'ensemble des collaborateurs sur l'intranet d'Eurazeo.

### 1.3.3 Rémunération

Eurazeo renforce l'alignement des intérêts entre ses parties prenantes en adossant **15 % de la rémunération annuelle variable de ses dirigeants à l'atteinte d'objectifs de durabilité**. Après avoir intégré des critères de durabilité dans le mécanisme de rémunération des membres du Directoire en 2014, des *Managing Partners* en 2019, des membres des équipes d'investissement des fonds classés Article 9 (SFDR) en 2022, Eurazeo a étendu la pratique aux *Managing Directors* en 2023. La nature de ces objectifs et leur appréciation varient selon la fonction et l'instance à laquelle ils appartiennent.

Les critères de durabilité de la rémunération des membres du Directoire sont décrits dans la politique de Rémunération dans le Chapitre 5, section 5.8 du Document Enregistrement Universel. Ils sont déclinés aux *Managing Partners* avec des modalités d'évaluation adaptées à leurs fonctions respectives et intègrent un critère lié à la décarbonation. Pour les équipes des fonds d'investissement d'impact classés article 9 au sens du règlement SFDR, une partie du *carried interest* repose sur l'atteinte d'objectifs de durabilité et d'impact.

## 1.4 INTEGRATION DE LA DURABILITE A CHAQUE ETAPE DE LA RELATION CLIENT

Dans le cadre de ses opérations de levée de fonds et de ses relations avec ses prospects, Eurazeo adopte une approche proactive et transparente en détaillant de manière exhaustive la manière dont le groupe Eurazeo intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa gestion et ses pratiques d'investissement.

L'équipe Relations Investisseurs d'Eurazeo se réfère attentivement aux directives de l'*Institutional Limited Partners Association* (ILPA) et aux Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI). Cette approche vise à faciliter la compréhension et l'évaluation des processus de la durabilité d'Eurazeo par les investisseurs potentiels.

Pour les fonds actuellement en cours de levée, Eurazeo complète de manière systématique le questionnaire de *due diligence* "Investissement responsable" de l'ILPA, consultable à l'adresse

suivante : <https://ilpa.org/due-diligence-questionnaire/>. Ce document de référence intègre une section dédiée aux critères ESG, fournissant des informations détaillées sur les processus à l'échelle du groupe Eurazeo ainsi que pour chaque stratégie d'investissement spécifique. Eurazeo intègre ce questionnaire ILPA dans les *datarooms* de levée de fonds, simplifiant ainsi l'accès des investisseurs potentiels pour mener leur *due diligence* de manière éclairée.

L'équipe Relations Investisseurs d'Eurazeo s'engage pleinement à répondre à toutes les interrogations de durabilité que les investisseurs pourraient formuler. Elles sont disponibles pour prodiguer des conseils, le cas échéant, et organisent des sessions de *due diligence* dédiées, impliquant notamment l'équipe Sustainability & Impact dans certains cas.

### Période de levée de fonds

Au sein de l'équipe Relations investisseurs, les équipes *Marketing & Product Development* et *Client Services* accompagnent les investisseurs potentiels lors des levées de fonds.

Eurazeo utilise les modèles de questionnaires de due diligence fournis par l'ILPA, standard de référence du marché, qui contiennent une section exhaustive sur les enjeux de durabilité. Eurazeo intègre ce questionnaire ILPA dans les *datarooms* de levée de fonds, simplifiant l'accès à une information précise et structurée pour les investisseurs potentiels.

L'équipe Relations investisseurs d'Eurazeo s'engage à répondre aux interrogations que les investisseurs pourraient formuler sur les enjeux de durabilité et organise des sessions de due diligences dédiées. En 2025, l'équipe *Marketing & Product Development* a traité plus de 500 *due diligences* sur l'ensemble des stratégies d'investissement d'Eurazeo. La majorité de ces démarches intégraient des questions liées à la durabilité.

### Période d'investissement

Au sein de l'équipe Relations investisseurs, l'équipe *Client Services* assure le suivi de la relation avec les investisseurs pendant la durée de leur investissement. À ce titre, elle s'assure du traitement adéquat de toutes les requêtes reçues, les accompagne dans les processus de souscription et de rachat de parts, et les tient informés des événements et performances rythmant la vie des fonds.

Dans le cadre des évolutions réglementaires en matière de durabilité, notamment avec l'entrée en vigueur de la SFDR, les missions de l'équipe *Client Services* d'Eurazeo intègrent ces nouveaux enjeux. En étroite collaboration avec l'équipe *Sustainability & Impact*, elle a la charge de piloter les réponses aux questionnaires de reporting de durabilité et met à disposition des investisseurs les informations de durabilité afférentes aux fonds.

Eurazeo est attentif à assurer une communication transparente avec ses investisseurs à travers les rapports périodiques. En cas d'incident de durabilité significatif, Eurazeo informe ses investisseurs dans les meilleurs délais.

### Dialogue avec les investisseurs

Eurazeo communique régulièrement avec ses investisseurs au sujet de la durabilité, lors de l'Assemblée Générale des actionnaires, au travers de la publication de son Document

d'enregistrement universel 2025, rapport de progrès O+, ou de rapports de fonds dédiés. Des échanges ad-hoc sont également organisés.

## 1.5 CADRES ET INITIATIVES MONDIALEMENT RECONNUS

Pour répondre aux standards de durabilité les plus élevés, Eurazeo s'appuie sur des cadres et initiatives de renommée mondiale pour façonner et mettre en œuvre sa stratégie O+, s'engageant publiquement auprès de certains d'entre eux.

Les **Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)** est une initiative internationale qui promeut les pratiques d'investissement responsable auprès des investisseurs. Eurazeo a adhéré aux PRI en 2009, rend compte annuellement aux PRI et publie son rapport d'évaluation sur son site internet.

Les **Objectifs de Développement Durable (ODD)** constituent un cadre développé par les Nations Unies pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Les due diligences ESG d'Eurazeo s'appuient en partie sur ce cadre pour identifier les contributions positives et les impacts négatifs des activités de chaque société cible. Eurazeo identifie également la manière dont ses fonds thématiques ESG contribuent aux ODD.

Le **Pacte mondial des Nations unies** est la plus grande initiative mondiale en matière de développement durable des entreprises. Il vise à mobiliser et à soutenir les entreprises pour qu'elles alignent leurs stratégies et leurs opérations sur les dix principes relatifs aux droits humains, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption, et qu'elles prennent des mesures pour faire progresser des objectifs sociétaux plus larges tels que les ODD. Eurazeo a adhéré à l'UNGC en 2014.

Les **Principes directeurs des Nations Unies** relatifs aux entreprises et aux droits de humains constituent un ensemble de lignes directrices élaborées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits humains pour aider les Etats et les entreprises à prévenir, traiter et réparer les violations des droits de humains commises dans le cadre d'activités commerciales. Ces principes directeurs sont intégrés dans les politiques d'investissement responsable et de droits humains d'Eurazeo.

Les principes directeurs de l'**OCDE** à l'intention des entreprises multinationales constituent la norme internationale la plus complète en matière de conduite responsable des entreprises. Ils reflètent les attentes concernant la conduite que les gouvernements et les entreprises doivent adopter pour agir de manière responsable. Ces principes directeurs sont intégrés dans les politiques d'investissement responsable et de droits humains d'Eurazeo.

Le groupe de travail sur les informations financières liées au climat invite le secteur financier à accroître sa sensibilisation et sa transparence en ce qui concerne les questions climatiques. Ce cadre propose aux entreprises un ensemble de recommandations en matière d'information afin d'évaluer et de tarifier de manière appropriée un ensemble spécifique de risques liés au changement climatique. Eurazeo s'est engagé à suivre les recommandations de la **TCFD**, en publiant chaque année son empreinte carbone et en rendant compte annuellement de ses progrès, et a réitéré son engagement en 2021 en rejoignant l'OPSWF.

L'initiative **Science Based Targets** est un partenariat entre le CDP, le Pacte Mondial des Nations Unies, le World Resources Institute et le WWF. Elle aide les entreprises à fixer des objectifs de réduction des GES conformes aux faits scientifiques et les oblige à rendre compte chaque année de leurs progrès. Les objectifs sont fixés pour répondre aux termes de l'Accord de Paris. Eurazeo a été la première société de capital-investissement en Europe à signer l'engagement en 2020 et a été présentée dans le guide Science-Based Targets : "*Financial sector Science-Based Targets guidance*". Les objectifs d'Eurazeo ont été approuvés début 2022 par le SBTi. Fixés pour 2025 et 2030, ils concernent à la fois le Groupe et les sociétés éligibles de son portefeuille.

Le concept de **limites planétaires** a été élaboré par un groupe de 28 scientifiques de renommée internationale. Il s'agit de seuils que l'humanité ne devrait pas dépasser afin d'assurer la résilience et la stabilité du système terrestre, et ainsi continuer à prospérer pour les générations à venir. Eurazeo s'est engagé à analyser la matérialité des limites planétaires pour les sociétés de son portefeuille et à formaliser des plans de progrès.

La **Convention sur la diversité biologique** est un instrument juridique international pour " la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques". Eurazeo a conçu sa stratégie de biodiversité en cohérence avec les objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique.

Le **Science Based Targets Network** est une collaboration d'organisations et d'organismes internationaux à but non lucratif qui aident les entreprises à fixer des objectifs scientifiques pour l'ensemble des écosystèmes terrestres. C'est l'équivalent du SBTi pour la nature. Eurazeo a conçu sa stratégie biodiversité autour des principes de la méthodologie Science-Based Targets for Nature développée par le SBTN.

Eurazeo a adhéré à l'initiative **Diversity in Action**, qui promeut la Diversité, l'Équité et l'Inclusion (DEI) dans le secteur du Private Equity. Elle comprend un large éventail d'actions couvrant la gestion des talents, la gestion des investissements et l'engagement de l'industrie. De plus, Eurazeo utilise les questionnaires de due diligence fournis par l'ILPA car ils offrent le meilleur standard du marché et contiennent une section ESG exhaustive.

L'initiative **Carbone 2020** (ic20), renommée initiative Climat International (ICI), a été lancée en 2015 sous l'impulsion d'Olivier Millet, membre du Directoire d'Eurazeo et Managing Partner Small-mid buyout. C'est la première initiative internationale du capital-investissement qui œuvre à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris en encourageant les acteurs de l'industrie à gérer et réduire les émissions de GES des sociétés de leurs portefeuilles.

Eurazeo renforce sa contribution sur la mesure des émissions évitées à travers son engagement aux côtés de l'association **Climate Dividends** qui vise à accélérer le financement de la transition bas carbone. En développant le "dividende climat", l'initiative souhaite fiabiliser la mesure de ce nouvel indicateur extra-financier et ainsi valoriser les entreprises qui agissent pour la décarbonation. Début 2024, sous l'impulsion d'Eurazeo, deux sociétés du portefeuille d'Eurazeo Transition Infrastructure Fund (ETIF) – TSE et Ikaros Solar Group – ont rejoint Climate Dividends. Dans ce cadre, une méthodologie d'évaluation des émissions évitées spécifique à l'énergie solaire sera développée et validée par un Comité scientifique, afin d'être partagée en *open source*, fournissant ainsi une référence pour d'autres entreprises du même secteur.

## 2 PRISE EN COMPTE DES IMPACTS ET DEPENDANCES DE DURABILITE DANS LE CYCLE D'INVESTISSEMENT

L'intégration de critères de durabilité tout au long du processus d'investissement permet à Eurazeo de réduire ses risques et ses impacts négatifs, et de développer des opportunités et impacts positifs. L'absence de prise en compte des critères de durabilité à chaque étape du processus décisionnel pourrait engendrer un risque fiduciaire, réglementaire ou réputationnel.

Eurazeo a défini une Politique d'Investissement Responsable qui s'applique à l'ensemble de ses activités de *Private Equity*, de *Private Debt*, et de *Real Assets*. Son respect et son déploiement sont traduits en objectifs et sont supervisés par Sophie Flak, membre du Directoire et *Managing Partner – Sustainability, Impact & Tech*. Suivis à travers un reporting d'indicateurs précis et intégrés dans les critères de rémunération, ils sont contrôlés annuellement par les Commissaires aux comptes.

Pour chaque indicateur, Eurazeo a pour objectif d'atteindre un résultat de 100 % :

- conformité de la cible d'investissement avec la Politique d'Exclusion d'Eurazeo ;
- réalisation d'une due diligence de durabilité pour et avant chaque investissement ;
- mesure de l'intégration de la durabilité dans les modèles d'affaires des sociétés financées à travers le reporting annuel.

### 2.1 PREINVESTISSEMENT

#### 2.1.1 Conformité avec la Politique d'Exclusion

La Politique d'Exclusion d'Eurazeo formalise des restrictions d'investissement dans des secteurs ou activités ayant des impacts environnementaux ou sociétaux négatifs. À ce titre, elle est la première ligne de défense mise en place par Eurazeo pour réduire les risques de perte de valeur et les impacts négatifs liés à son activité d'investissement. On y distingue deux catégories : des exclusions strictes et des restrictions d'investissement avec seuil :

- La première catégorie regroupe des secteurs dont les impacts négatifs directs ou indirects sont incompatibles avec la démarche d'investisseur responsable ou ne peuvent être surmontés par une transformation des activités. Eurazeo n'investira pas dans ces secteurs.
- La seconde catégorie comprend des secteurs pour lesquels des restrictions d'investissement ont été définies au travers de seuils de matérialité. Cette approche permet d'éviter l'exclusion de sociétés dont le chiffre d'affaires dans les secteurs concernés est inférieur à 20 %. Dans ce cas, Eurazeo est prêt à accompagner ces sociétés dans la transformation de leurs activités, à condition que les objectifs de transformation soient formalisés et à même de garantir un alignement avec la politique d'Exclusion dans les meilleurs délais. À noter que pour les transactions indirectes (activité de fonds de fonds), la politique d'Exclusion précise que ce seuil de matérialité est évalué par transparence, c'est-à-dire en proportion du poids des actifs sous-jacents dans les portefeuilles.

Par ailleurs, quel que soit le secteur économique concerné, certaines pratiques entraînent une exclusion telles que la corruption, le blanchiment d'argent, les atteintes aux droits humains, les

activités en zone de conflits et les atteintes aux principes de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Chaque équipe d'investissement s'assure de la conformité de la cible d'investissement avec la Politique d'Exclusion. La conformité de la cible d'investissement avec la Politique d'Exclusion est revue lors du Comité d'investissement et constitue un prérequis incontournable à tout financement. En 2025, **100 % des investissements sont conformes à la politique d'Exclusion.**

## 2.1.2 Réalisation d'une due diligence de durabilité

Lors des phases de due diligence, Eurazeo a pour objectif d'identifier et d'analyser les principaux risques, opportunités, impacts et dépendances de la cible d'investissement. L'approche couvre les dimensions suivantes : environnement, social, sociétal, chaîne d'approvisionnement, éthique & Droits Humains et gouvernance. Pour conduire ces analyses, Eurazeo évalue les enjeux de durabilité à la fois au regard des opérations propres de la société cible et de l'impact associé à ses produits et services.

Afin d'assurer une identification et une mesure cohérente des risques, la matérialité des risques climatiques physiques est systématiquement évaluée pour l'ensemble des opérations. Une analyse approfondie à l'aide d'un outil spécialisé est ensuite menée si ce risque est jugé matériel. Cette démarche est complétée par une revue des controverses potentielles.

Les autres items de *due diligence* sont ensuite adaptés selon la nature de l'opération :

- Pour les investissements réalisés par les stratégies *Buyout* et *Real Assets*, la *due diligence* est pilotée par l'équipe *Sustainability & Impact*, qui conduit une analyse approfondie des enjeux de durabilité matériels. Un expert externe est mandaté lorsque nécessaire, notamment si la cible dispose d'actifs industriels afin de réaliser un diagnostic d'Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) ;
- Pour les investissements réalisés par les stratégies *Private Debt*, *Venture*, *Growth* et *Secondaries & Mandates*, la *due diligence* est pilotée par les équipes d'investissement sur la base de questionnaires sectoriels et d'outils d'évaluation standardisés. Ces derniers sont élaborés par l'équipe *Sustainability & Impact*, qui en supervise la bonne application et intervient en appui si la nature ou le niveau de risque le requiert.

L'ensemble des critères étudiés découle notamment des initiatives, standards et réglementations suivantes : les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies, les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies, la *Materiality Map* du *Sustainability Accounting Standards Boards* (SASB), les *Principal Adverse Impacts* (PAI), les objectifs de l'Accord de Paris, la *Task Force on Climate-Related Financial Disclosure* (TCFD), et la Taxonomie européenne.

Conformément à la politique d'Investissement Responsable, la réalisation d'une *due diligence* de durabilité est un prérequis pour tout financement. Les conclusions de la *due diligence* de durabilité sont incluses dans la note soumise au Comité d'Investissement. **En 2025, 99 % des investissements ont fait l'objet d'une *due diligence* de durabilité.**

### 2.1.3 Documentations juridiques et financements

Les engagements et attentes d'Eurazeo en matière de durabilité sont reflétés dans les documentations juridiques pour garantir leur prise en compte. Les clauses portent sur les enjeux environnementaux et sociaux matériels de l'entreprise et sont adaptées à son niveau de maturité.

**En 2025, 91 % des documentations juridiques des investissements ont intégré des clauses de durabilité.**

L'intégration de critères de durabilité aux financements est un levier pour engager les sociétés du portefeuille à améliorer leurs pratiques en la matière. Un critère lié à la décarbonation est systématiquement mis en place, traduisant la volonté d'Eurazeo d'engager les sociétés du portefeuille à réduire leur impact négatif sur le changement climatique. Les autres critères adressent les enjeux environnementaux ou sociaux les plus matériels pour la société financée et sont définis en cohérence avec son niveau de maturité. Lorsqu'un mécanisme d'ESG ratchets<sup>4</sup> peut être appliqué, la marge d'intérêt évolue en fonction de l'atteinte de ces objectifs, renforçant ainsi l'engagement de toutes les parties prenantes. En 2025, 83 % des financements de l'activité Private Debt et des investissements *Buyout* ont intégré la capacité à mettre en place des critères de durabilité. Au 31 décembre 2025, les investissements *Buyout* bénéficiant d'un financement adossé à des critères de durabilité pourraient générer des économies potentielles de près de 3,7 millions d'euros.

## 2.2 DETENTION

Eurazeo accompagne les sociétés financées pendant toute la durée de l'investissement et contribue à l'intégration des enjeux de durabilité dans leurs plans stratégiques, en mettant à leur disposition un appui opérationnel, des outils et des expertises dédiées. L'objectif est de renforcer leur résilience et de soutenir leur performance extra-financière.

### 2.2.1 Plan de progrès

Eurazeo a développé une feuille de route appelée "les incontournables O+" qui permet aux sociétés financées d'intégrer progressivement la durabilité dans leur modèle d'affaires. Le déploiement de ces 20 actions permet de réduire l'exposition aux risques de durabilité et contribue à une création de valeur pérenne. La progression des entreprises est mesurée selon 4 niveaux – bronze, argent, or et platine – selon le nombre d'actions mises en œuvre, et est publiée annuellement dans les différentes publications Sustainability & Impact d'Eurazeo.

### 2.2.2 Création de valeur durable

Eurazeo déploie également une approche dédiée à la création de valeur durable qui s'articule autour de différents axes : la réduction des risques (ex. exposition aux risques climatiques physiques et de transition, aux risques liés à la chaîne d'approvisionnement), l'optimisation des performances opérationnelles (ex. efficacité des processus, rétention des talents), l'évolution du positionnement commercial (ex. différenciation de marque, adoption des produits) ainsi que le développement de nouveaux marchés. Ce processus de création de valeur durable est construit conjointement avec les équipes d'investissements et les dirigeants des entreprises du portefeuille.

### 2.2.3 Reporting annuel

Eurazeo évalue l'intégration de la durabilité dans les modèles d'affaires de ses sociétés du portefeuille au travers d'une campagne de reporting de durabilité annuelle. Le référentiel, révisé chaque année, couvre les indicateurs liés aux incontournables O+, aux exigences réglementaires ainsi qu'aux principaux standards extra-financiers de référence. Les données collectées permettent d'apprécier, d'une part, les progrès individuels de chaque société et, d'autre part, d'agréger ces informations au niveau des fonds afin de suivre la performance globale, en particulier la mise en œuvre des 20 incontournables O+ et le calcul des principaux impacts négatifs ("*Principal Adverse Impacts*"). À l'issue de chaque exercice, Eurazeo prépare et transmet à chaque société répondante une synthèse de son reporting. Ce retour constitue une étape clé dans le dialogue avec les sociétés du portefeuille et permet d'initier des échanges ciblés afin d'accompagner la progression des pratiques.

En complément du reporting de durabilité, les sociétés des fonds Article 9 disposent d'indicateurs clés de performance spécifiques, ou "indicateurs d'impact", destinés à mesurer les progrès accomplis au regard des objectifs d'investissement durable des fonds. L'ensemble de ces indicateurs est évalué chaque année, présenté dans le rapport d'impact et soumis à une revue volontaire par des tiers indépendants.

Chaque année, Eurazeo consolide et publie les performances de ses sociétés du portefeuille au sein de ses différentes publications Sustainability & Impact (Document d'Enregistrement Universel et Rapport de Progrès O+). Ces résultats sont partagés avec l'ensemble des parties prenantes pertinentes — sociétés financées, actionnaires, clients — dans un objectif de transparence et de renforcement du dialogue sur les avancées et les enjeux de durabilité.

### 2.2.4 Ressources, outils et formations

Les conférences, formations thématiques et ressources mises à disposition sur l'intranet pour les collaborateurs d'Eurazeo sont également accessibles aux sociétés du portefeuille, auxquelles s'ajoutent certaines formations spécifiques. Par ailleurs, Eurazeo finance et déploie un programme dédié à la mise en œuvre de stratégies climat et de trajectoires de décarbonation au sein des entreprises du portefeuille. Ce programme couvre la réalisation du bilan carbone, la définition d'une trajectoire alignée avec les objectifs de l'Accord de Paris ainsi que l'élaboration d'un plan de transition propre à chaque entreprise impliquée.

Les entreprises du portefeuille bénéficient en complément d'un accompagnement direct des équipes d'investissement et Sustainability & Impact pour soutenir la mise en œuvre de leur feuille de route de durabilité.

### 2.2.5 Politique de vote

Eurazeo entretient un dialogue régulier avec la direction des sociétés qu'il finance, adapté aux différentes classes d'actifs et à la nature des actifs financés. Pour les actifs non cotés, cela se matérialise notamment lors des Conseils de Surveillance ou d'Administration. Pour les titres négociés sur un marché réglementé, la Politique d'Engagement d'Eurazeo est formalisée dans sa Politique de Vote.

## 2.3 DESINVESTISSEMENT

Lors de la phase de cession, les résultats du reporting annuel de durabilité sont systématiquement intégrés à la *data room* pour toute cession de sociétés détenues par les stratégies *Buyout*.

En plus de ces rapports, une analyse des progrès réalisés peut être effectuée et mise à disposition des acquéreurs potentiels. Celle-ci rend compte des impacts, des opportunités et risques extra-financiers, ainsi que des avancées accomplies par la société depuis son acquisition en matière de durabilité et de création de valeur. Dans certains cas, Eurazeo peut également recourir à une *vendor due diligence* de durabilité réalisé par un tiers externe

## 2.4 RESULTATS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE D'EURAZEO

	2025	2024
Part des acquisitions de l'année alignées avec la <b>politique d'exclusion</b>	100 %	100 %
Part des acquisitions de l'année ayant fait l'objet d'une <b>due diligence de durabilité</b> <sup>(1)</sup>	99 %	100 %
Part des investissements ayant <b>répondu au reporting de durabilité</b> <sup>(2)</sup>	79 %	74 %

(1) Selon les branches d'activités et du type d'investissement, la due diligence de durabilité peut être internalisée et prendre la forme d'un questionnaire ESG, accompagné selon les cas d'une analyse spécifique interne ou externe.

(2) Hors activité *Secondaries & Mandates*

## 3 DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES

Les événements dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance peuvent avoir des impacts négatifs sur la valeur des investissements d'Eurazeo. Comme décrit dans la Politique d'investissement responsable disponible dans la section Responsabilité du site internet d'Eurazeo, le Groupe intègre les risques de durabilité à chaque étape du processus d'investissement :

- **La Politique d'exclusion d'Eurazeo**, disponible dans la section Responsabilité de notre site internet et décrite dans la section précédente de ce rapport, exclut les investissements dont les revenus proviennent à plus de 20% de secteurs sensibles (charbon, huile de palme, énergie nucléaire), ceux dans les titres émis par des entreprises impliquées dans des activités

hautement controversées (comme la production de tabac, la production d'armes controversées) et en violation grave avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Cette politique d'exclusion est un instrument efficace pour limiter une grande variété de risques en matière de durabilité, allant du changement climatique et des pertes de diversité aux risques pour la santé.

- **Une procédure d'évaluation est appliquée au cours de la phase de préinvestissement** dans le but d'identifier et analyser toutes les considérations sociales, environnementales, sociétales, éthiques ainsi que les considérations liées à l'approvisionnement ou la gouvernance, en prenant en compte les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies, les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies, la Materiality Map du Sustainability Accounting Standards Boards (SASB), les Principal Adverse Impacts (PAI), les objectifs de l'Accord de Paris, la Task Force on Climate-Related Financial Disclosure (TCFD), et la Taxonomie européenne. Cette procédure est basée sur les données fournies par l'entreprise, les opinions et études des experts consultés ainsi que les données publiquement disponibles.
- **Les pactes d'actionnaires intègrent des clauses d'audit et de reporting de durabilité.** Les indicateurs de durabilité sont collectés annuellement pour contrôler le progrès des entreprises. Ces indicateurs couvrent une grande variété d'enjeux de durabilité, allant du changement climatique et la biodiversité aux enjeux de gouvernance. Chaque année, Eurazeo consolide et publie les performances de ses sociétés du portefeuille au sein de ses différentes publications Sustainability & Impact (Document d'Enregistrement Universel et Rapport de Progrès O+). Ces résultats sont partagés avec l'ensemble des parties prenantes pertinentes — sociétés financées, actionnaires, clients — dans un objectif de transparence et de renforcement du dialogue sur les avancées et les enjeux de durabilité

Eurazeo a spécifiquement identifié les risques liés au changement climatique comment pouvant avoir des effets défavorables sur certaines société du portefeuille, notamment (i) sur l'intégrité physique et l'opérabilité des sites, (ii) sur la résilience de leur modèle ou encore (iii) sur leur capacité à prévenir les dommages sur l'environnement.

Selon la localisation ou le type d'activité, les effets du changement climatique peuvent être identifiés comme matériels et porteurs de risques notamment financiers. Les impacts potentiels peuvent notamment toucher la production, la santé et la sécurité des employés, les coûts opérationnels ou encore les assurances :

- **Risques physiques directs** : capacité de l'entreprise à faire face à des effets du changement climatique à court terme (inondation générant des dégâts et un arrêt de l'activité, par exemple) ou à plus long terme (pérennité, qualité d'accès et d'approvisionnement aux ressources critiques : matières premières, eau ou énergie ; déplacement de l'activité lié à l'élévation du niveau de la mer, etc.) ;
- **Risques de transition** : capacité de l'entreprise à s'adapter aux effets du changement climatique selon la résilience de son activité (incapacité de substitution pour les ressources potentiellement pénuriques, interdiction totale ou partielle de l'activité ou de l'utilisation de matières premières, changement de comportement des clients), son modèle industriel (capacité d'adaptation de l'outil de production et de distribution face aux contraintes réglementaires, énergétiques, ou de la chaîne d'approvisionnement) ou son modèle économique (capacité de l'entreprise à maintenir un niveau de performance économique si elle fait face à tout ou partie des risques évoqués ci-dessus).

Eurazeo s'appuie sur les résultats de son bilan des émissions de GES (99,8 % de ses émissions de CO2 correspondant aux émissions des sociétés financées) et sur les *Principal Adverse Impacts* (PAI) climat et biodiversité pour avoir une vision sur :

- l'intensité carbone des sociétés financées ;
- les sociétés opérants dans des secteurs à fort impact climatique ;
- les sociétés situées dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité ; et
- les sociétés dont les activités affectent négativement les zones sensibles sur le plan de la biodiversité.

En matière de biodiversité, Eurazeo complète des analyses sur les impacts et dépendances vis-à-vis de la biodiversité et des systèmes écosystémiques grâce à la base de données ENCORE<sup>13</sup>. Le processus d'identification et d'évaluation des autres enjeux environnementaux (pollution, eau et économie circulaire), s'inscrit dans le même dispositif d'évaluation de la matérialité que les risques environnementaux climatiques et biodiversité.

Une description plus détaillée de la manière dont les enjeux de durabilité sont intégrés dans le processus d'investissement peut être trouvée dans la Politique d'investissement responsable d'Eurazeo. Les risques en matière de durabilité sont également intégrés au niveau du Groupe :

- Un dispositif de contrôle interne et de gestion des risques est mis en place sous la supervision du Directoire et animé par une Direction dédiée afin d'identifier, prévenir et limiter l'impact de ces principaux risques. La durabilité fait partie intégrante des évaluations des risques qui sont conduites.
- En 2015, Eurazeo a mis en place un Code de conduite signé par l'ensemble des collaborateurs. La mise en œuvre d'une approche éthique dans la conduite des affaires permet de réduire les risques de durabilité.
- Eurazeo a développé un outil de cartographie et d'analyse de la matérialité des risques de durabilité d'un portefeuille de fournisseurs. Cette analyse permet de hiérarchiser les fournisseurs devant faire l'objet d'une vigilance particulière.

Des informations plus détaillées concernant les risques en matière de durabilité au niveau du Groupe peuvent être trouvées dans le Document d'Enregistrement Universel publié dans la section Media Center du site internet d'Eurazeo.

## 4 TAXONOMIE EUROPEENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES

### 4.1 TAXONOMIE EUROPEENNE

Eurazeo est enregistrée en tant que **Conseiller en Investissement Financier (CIF)**. À ce titre, elle est assimilée à une **entreprise d'investissement** au sens du règlement délégué pris au titre de

---

<sup>13</sup> ENCORE (*Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure*) : base de données permettant d'analyser la dépendance d'un portefeuille au capital naturel ainsi que ses impacts sur la biodiversité, afin d'identifier les risques et opportunités qui en découlent.

l'article 8 du Règlement Taxonomie. Le cadre de reporting applicable est donc celui de **l'Annexe VIII**, qui définit les modèles d'information à publier par les entreprises d'investissement.

Pour les informations devant être publiées au titre de ses filiales et des autres activités d'Eurazeo, conformément aux positions publiées par la Commission Européenne (FAQ 2023 et 2024), le Groupe applique les obligations du Règlement Taxonomie en fonction de la matérialité effective de son activité de Conseiller en Investissement Financier ("CIF"). Dans ce cadre, les sociétés détenues dans les fonds d'investissements alternatifs gérés n'étant pas elles-mêmes assujetties à l'article 8 du Règlement Taxonomie, Eurazeo n'est pas en mesure de calculer les pourcentages d'investissements (chiffre d'affaires, Opex, Capex) éligibles et alignés à la Taxonomie européenne. L'éligibilité et l'alignement sont en revanche évalués chaque année pour les fonds article 9 d'Eurazeo (trois fonds concernés au 31 décembre 2025).

À ce stade, l'activité de conseil en investissement représente une part non matérielle du modèle économique d'Eurazeo SE. Elle génère un volume limité de prestations et de revenus et n'est pas structurante au regard de l'analyse de durabilité.

Par conséquent :

- aucune donnée significative ne permet d'identifier des **activités économiques éligibles ou alignées Taxonomie** au sens du règlement ;
- les indicateurs requis par l'Annexe VIII sont **non matériels** en l'état.

La publication se concentre donc sur une **explication qualitative** du cadre applicable, et intègre un **tableau réglementaire conforme à l'Annexe VIII disponible dans section 3.2.1 du document d'Enregistrement Universel d'Eurazeo**, dont les champs quantitatifs sont laissés vides ou indiqués comme "non significatifs" en cohérence avec la faible matérialité actuelle.

Bien qu'Eurazeo ne procède pas à une analyse systématique de l'intégralité de son activité et de son portefeuille, le Groupe renforce chaque année l'exercice d'alignement à la Taxonomie européenne des investissements de ses fonds ETIF, ESMI et EPBF. Cette analyse est effectuée à l'aide d'un outil dédié et couvre — par ordre de priorité — les éléments suivants :

- éligibilité des activités financées ;
- contribution substantielle, évaluée au regard des seuils techniques, notamment en matière d'intensité carbone, de gains d'efficacité énergétique ou de circularité ;
- respect du principe DNSH (Do No Significant Harm), incluant les impacts potentiels sur le climat, l'eau, la biodiversité, la pollution ou encore la gestion des déchets ; et
- garanties minimales, en particulier celles liées aux normes sociales et aux Droits Humains, sont également vérifiées de manière rigoureuse.

Les fonds thématiques ETIF et ESMI présentent une proportion croissante d'actifs alignés avec la Taxonomie européenne (respectivement 69 % et 32 % en 2024). Le fonds EPBF, orienté vers la préservation des limites planétaires, affiche un objectif minimal d'alignement de 30 %, illustrant ainsi sa contribution au financement d'activités compatibles avec la transition écologique.

## 4.2 COMBUSTIBLES FOSSILES

	2025	2024
Part d'investissements dans les <b>secteurs des combustibles fossiles</b>	0 %	0 %

## 5 LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNES EN VERTU DE L'ARTICLE 8 ET 9 DU REGLEMENT DISCLOSURE (SFDR)

À fin décembre 2025, les actifs sous gestion du groupe Eurazeo s'élèvent à 39,0 milliards d'euros. Parmi, les produits financiers article 8 représente 80,6% des encours sous gestion, et les produits financiers article 9 représente 3,3% des encours sous gestion. Au 31 décembre 2025, 100 % des fonds d'Eurazeo en cours de levée de fonds ou en période d'investissement étaient classés article 8 ou 9 selon la réglementation SFDR.

Eurazeo Global Investor	Classification SFDR
AA PE EURAZEO Compartiment 1	Art 8
AFER Economie Réelle	Art 8
Ariès Eurazeo Fund	Art 8
C. Development	Art 8
Croissance Entreprises 2021	Art 8
EC V Parallel Fund	Art 8
EGF III Co-invest Fund : Birds Nest Compartiment I	Art 8
EGF III Co-invest Fund : Birds Nest Compartiment II	Art 8
EGF III Co-invest Fund : Birds Nest Compartiment III	Art 8
Euler Hermes Digital Ventures	Art 8
Eurazeo Ambition Europe 2025	Art 8
Eurazeo Artemis	Art 8
Eurazeo Capital Secondary Fund 2025 SCSp	Art 8
Eurazeo Capital V - BS	Art 8
Eurazeo Capital V SCSp	Art 8
Eurazeo Citadel Continuation Fund	Art 8
Eurazeo Co-Investment Fund IV	Art 8
Eurazeo Corporate Relance	Art 8
Eurazeo Digital IV S.L.P. - Compartiment I	Art 8
Eurazeo Digital IV S.L.P. - Compartiment II	Art 8

Eurazeo Digital IV S.L.P. - Compartiment III	Art 8
Eurazeo Entrepreneurs Club 2	Art 8
Eurazeo Entrepreneurs Club 3	Art 8
Eurazeo European Private Debt Fund	Art 8
Eurazeo Growth Fund III - Compartiment I	Art 8
Eurazeo Growth Fund III - Compartiment II	Art 8
Eurazeo Growth Fund III - Compartiment III	Art 8
Eurazeo Growth Fund IV - Compartiment I	Art 8
Eurazeo Growth Fund IV - Compartiment II	Art 8
Eurazeo Growth Fund IV - Compartiment III	Art 8
Eurazeo Growth IV Co-Investment Fund - Compartiment I	Art 8
Eurazeo Multi Strategy SCA SICAV-RAIF - Artemis Secondaries Top Co 1 Compartiment	Art 8
Eurazeo Patrimoine 2021	Art 8
Eurazeo Patrimoine 2022	Art 8
Eurazeo Patrimoine 2023	Art 8
Eurazeo Patrimoine 2024	Art 8
Eurazeo Planetary Boundaries Co-Investment - Earth Compartiment	Art 9
Eurazeo Planetary Boundaries Co-Investment - Tellus Compartiment	Art 9
Eurazeo Planetary Boundaries SCSp SICAV-RAIF	Art 9
Eurazeo Planetary Boundaries SLP	Art 9
Eurazeo PME III-A	Art 8
Eurazeo PME III-B	Art 8
Eurazeo PME IV-A	Art 8
Eurazeo PME IV-B	Art 8
Eurazeo PME V	Art 8
Eurazeo Principal Investments	Art 8
Eurazeo Private Debt Continuation Fund I	Art 8
Eurazeo Private Debt Institutional Evergreen	Art 8
Eurazeo Private Debt VI	Art 8
Eurazeo Private Debt VII - Levered Compartiment	Art 8
Eurazeo Private Debt VII - NPS Compartiment	Art 8
Eurazeo Private Debt VII - Unlevered Compartiment	Art 8
Eurazeo Private Value Europe 3	Art 8
Eurazeo Secondary Fund V	Art 8
Eurazeo Senior Debt 7	Art 8
Eurazeo Smart City Fund II	Art 8
Eurazeo Sustainable Maritime Infrastructure Fund	Art 9
EZ PME Co-Investment Fund 2 - 3P Compartiment IV	Art 8
EZ PME CO-INVESTMENT FUND 2 - Efeso Compartiment II	Art 8
EZ PME CO-INVESTMENT FUND 2 - Neoxam Compartiment I	Art 8
EZ PME Co-Investment Fund 2 - Rydoo Compartiment III	Art 8

<b>EZ PME CO-INVESTMENT MANDATE - Discretionary Co-Investment Compartment</b>	Art 8
Idinvest Dette Privée	Art 8
Idinvest Digital Fund III	Art 8
Idinvest Entrepreneurs Club	Art 8
Idinvest HEC Venture Fund	Art 8
Idinvest Innov FRR France	Art 8
Idinvest Patrimoine 2017	Art 8
Idinvest Patrimoine 2018	Art 8
Idinvest Patrimoine 2019	Art 8
Idinvest Patrimoine 2020	Art 8
Idinvest Private Debt V - Opportunities Europe	Art 8
Idinvest Private Debt V - Subordinated	Art 8
Idinvest Private Debt V - Unlevered	Art 8
Idinvest Senior Debt 5	Art 8
Idinvest SME Industrial Assets	Art 8
InnovAllianz 2	Art 8
Malakoff Humanis 2023	Art 8
MH Innov 2 S.L.P	Art 8
MH Innov SLP	Art 8
NOV Santé Actions Non Cotées Assureurs - Caisse des Dépôts Relance Durable France	Art 9
NOVI 2	Art 8
Objectif Innovation 2018	Art 8
Objectif Innovation 2019	Art 8
Objectif Innovation 2020	Art 8
Objectif Innovation 2021	Art 8
Objectif Innovation 2022	Art 8
Objectif Innovation 2023	Art 8
Objectif Innovation 2024	Art 8
<b>Eurazeo Infrastructure Partners</b>	Classification SFDR
Eurazeo Transition Infrastructure Fund	Art 9
EZ Transition Infrastructure Co-investment Fund - Electra Compartment I	Art 8
EZ Transition Infrastructure Co-investment Fund - ETIX Compartment IIA	Art 8
EZ Transition Infrastructure Co-investment Fund - ETIX Compartment IIB	Art 8
EZ Transition Infrastructure Co-Investment Fund - Etix Compartment IIIA	Art 8
EZ Transition Infrastructure Co-Investment Fund - Terralayr Compartment IVA	Art 8
<b>Kurma Partners</b>	Classification SFDR
Kurma Biofund IV	Art 8
Kurma Diagnostics 2	Art 8
Kurma Growth Opportunities Fund	Art 8

## 6 ANNEXE

### 6.1 ANNEXE 1 : TABLE DE CONCORDANCE

Référence dans l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier	Information prévue par le décret 2021-663	Information présente dans le rapport ?	Parties et les pages du rapport traitant de
<b>1° : Démarche générale de l'entité</b>	Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement	Information présentée	Section 1. Stratégie durabilité d'Eurazeo Section 2. Prise en compte des impacts et dépendances de durabilité dans le cycle d'investissement
	Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte	Information présentée	Section 1.4 Intégration de la durabilité à chaque étape de la relation client
	Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR) (respectivement, produits qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales et produits qui ont pour objectif l'investissement durable)	Information présentée	Section 45. Liste des produits financiers mentionnées en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)
	Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci, en cohérence avec le d) du 2 de l'article 4 du Règlement Disclosure (SFDR)	Information présentée	Section 1.5 Cadres et initiatives mondialement reconnus
<b>2° : Moyens internes déployés par l'entité</b>	Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus par l'entité. La description inclut tout ou partie des indicateurs : part, en pourcentage, des équivalents temps plein correspondants ; part, en pourcentage, et montant, en euros, des budgets consacrés aux données ESG ; montant des investissements dans la recherche ; recours à des prestataires externes et fournisseurs de données	Information présentée	Section 1.3.1 La gouvernance en matière de durabilité
	Actions menées en vue de renforcement des capacités internes de l'entité. La description inclut tout ou partie des informations relatives aux formations, à la stratégie de communication, au développement de produits financiers et services associés à ces actions	Information présentée	Section 1.3.1 La gouvernance en matière de durabilité Section 1.3.2 Programme de formation et d'engagement
<b>3° : Démarche de prise en comptes des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité</b>	Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance, notamment des organes d'administration, de surveillance et de direction, en matière de prise de décision relatives à l'intégration des critères ESG dans la politique et la stratégie d'investissement de l'entité et des entités que cette dernière contrôle le cas échéant. L'information peut notamment porter sur le niveau de supervision et le processus associé, la restitution des résultats, et les compétences	Information présentée	Section 1.3.1 La gouvernance en matière de durabilité 1.3.2 Programme de formation et d'engagement

Commenté [EC1]: @Gabriel Campanini tu peux repasser confirmer que rien a changé pour les sections ?

	Inclusion, conformément à l'article 5 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité, comprenant des précisions sur les critères d'adossesment de la politique de rémunération à des indicateurs de performance	Information présentée	Section 1.3.1 La gouvernance en matière de durabilité Section 1.3.3 Rémunération
	Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité	Présence d'explication(s) sur l'absence d'information	A ce stade, les critères ESG n'ont pas été intégrés dans un règlement interne du Conseil d'Administration et le seront prochainement
<p><b>4° : Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre</b></p> <p><b>ATTENTION :</b> Certaines exigences de cette section 4° ne s'appliquent pas à toutes les activités (ex : absence de politique de vote pour les SGP de fonds immobiliers), pour ces exigences nous vous remercions de :</p> <p>1- Sélectionner la réponse "Information non pertinente" dans la colonne "Information présente dans le rapport ?"</p> <p>2- Et justifier cette non-pertinence dans la colonne "Explication narrative"</p>	Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement	Information présentée	Section 2.2 Détention
	Présentation de la politique de vote et bilan	Information présentée	Section 2.2 Détention
	Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie	Information présentée	Section 2.2 Détention
	Bilan de la politique de vote, en particulier relatif aux dépôts et votes en assemblée générale de résolutions sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	Présence d'explication(s) sur l'absence d'information	Section 2.2 Détention
	Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel	Information présentée	Section 2.1 Préinvestissement
	Note : Dans le cas où l'entité publie un rapport spécifique relatif à sa politique d'engagement actionnarial, ces informations peuvent y être incorporées en faisant référence au présent article	Présence d'explication(s) sur l'absence d'information	Non applicable
<p><b>5° : Taxonomie européenne et combustibles fossiles</b></p>	Part des encours concernant les activités en conformité avec les critères d'examen technique définis au sein des actes délégués relatifs aux articles 10 à 15 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088, conformément à l'acte délégué adopté en vertu de l'article 8 de ce règlement	Information présentée	Section 4.1 Taxonomie européenne
	Part des encours exposés dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 du Règlement Disclosure (SFDR)	Information présentée	Section 4.2 Combustibles fossiles
<p><b>6° : Publication de la stratégie d'alignement de l'acteur avec les objectifs des articles 2 et 4 l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire</b></p>	Un objectif quantitatif à horizon 2030, revu tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050. La révision de cet objectif doit s'effectuer au plus tard cinq ans avant son échéance. L'objectif comprend les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes en valeur absolue ou valeur d'intensité par rapport à un scénario de référence et une année de référence. Il peut être exprimé par la mesure de l'augmentation de température implicite ou par le volume d'émissions de gaz à effet de serre	Information présentée	Section <b>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</b> Levier #2 : accompagner les transitions durables

<p><i>français, sa stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement. Cette stratégie doit contenir les éléments suivants :</i></p> <p><b>ATTENTION : Cette section est obligatoire, le choix réside dans la sélection de l'indicateur associé à l'objectif d'alignement à l'Accord de Paris ou la stratégie nationale bas carbone (température implicite ou volume d'émissions de gaz à effet de serre)</b></p>	<p>Lorsque l'entité utilise une méthodologie interne, des éléments sont présentés sur celle-ci pour évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris ou la stratégie nationale bas-carbone. Les éléments attendus concernent à minima l'ensemble des exigences listées du III.6° b) i) au III.6° b) x) du décret 29LEC.</p>	Information absente sans explication	Non applicable, utilisation de la méthodologie Science Based Targets
	<p>Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur</p>	Information présentée	Section <b>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</b> Levier #2 : accompagner les transitions durables
	<p>Pour les entités gérant des fonds indiciels, l'information sur l'utilisation des indices de référence " transition climatique " et " Accord de Paris " de l'Union définis par le règlement (UE) 2019/2089 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019</p>	Présence d'explication(s) sur l'absence d'information	Non applicable
	<p>Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement, et notamment la complémentarité entre la méthodologie d'évaluation retenue et les autres indicateurs sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance utilisés plus largement dans la stratégie d'investissement</p>	Information présentée	Section 2. Prise en compte des impacts et dépendances de durabilité dans le cycle d'investissement
	<p>Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, et politique mise en place en vue d'une sortie progressive du charbon et hydrocarbures non-conventionnels en précisant le calendrier de sortie retenu et la part des encours totaux gérés ou détenus par l'entité couverte par ces politiques</p>	Information présentée	Section <b>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</b> Levier #1 : financer des solutions à impact positif Section 2.1 Préinvestissement
	<p>Les éventuelles actions de suivi des résultats et des changements intervenus</p>	Information présentée	Section <b>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</b> Levier #2 : accompagner les transitions durables
<p><b>7° : Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenu, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans, sur les éléments suivants</b></p>	<p>Mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée en 1992</p>	Information présentée	Section 1.1.2 Stratégie en matière de biodiversité
	<p>Analyse de contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques</p>	Information présentée	Section 1.1.2 Stratégie en matière de biodiversité
	<p>La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité et, le cas échéant, la manière dont cet indicateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité</p>	Information présentée	Section 1.1.2 Stratégie en matière de biodiversité Section <b>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</b> Indicateurs quantitatifs
<p><b>8° : Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques. En cohérence avec l'article 3 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du</b></p>	<p>Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG, la manière dont les risques sont intégrés au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité, et la manière dont ce processus répond aux recommandations des autorités européennes de surveillance du système européen de surveillance financière</p>	Information présentée	Section 2. Prise en compte des impacts et dépendances de durabilité dans le cycle d'investissement Section 3. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

<p><b>Conseil du 27 novembre 2019, la publication d'informations sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques comprend notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité et, en particulier</b></p> <p><b>La publication des différentes informations doit respecter les exigences du 8bis de l'article D-533-16-1 du CMF</b></p>	<p>Description des principaux risques ESG pris en compte et analysés. Cette description comprend pour chacun des risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une caractérisation (notamment caractère actuel ou émergent, endogène ou exogène à l'entité, occurrence, intensité et horizon de temps)</li> <li>- une segmentation (selon la typologie : risque physique, risque de transition et risque de contentieux ou de responsabilité liés aux facteurs environnementaux) <ul style="list-style-type: none"> <li>- une analyse descriptive associée à chaque principal risque</li> </ul> </li> <li>- une indication des secteurs économiques et zones géographiques concernés par ces risques, de leur caractère récurrent ou ponctuel et leur éventuelle pondération</li> <li>- et une explicitation des critères utilisés pour sélectionner les principaux risques</li> </ul>	Information présentée	Section 2. Prise en compte des impacts et dépendances de durabilité dans le cycle d'investissement
	<p>Une indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques</p>	Information présentée	Section 2. Prise en compte des impacts et dépendances de durabilité dans le cycle d'investissement
	<p>Un plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance pris en compte</p>	Information présentée	Section 2. Prise en compte des impacts et dépendances de durabilité dans le cycle d'investissement
	<p>Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques ESG identifiés et de la proportion des actifs exposés, et l'horizon de temps associé à ces impacts au niveau de l'entité et des actifs concernés, comprenant l'impact sur la valorisation du portefeuille. Dans le cas où une déclaration d'ordre qualitatif est publiée, l'entité décrit les difficultés rencontrées et les mesures envisagées pour apprécier quantitativement l'impact financier de ces risques</p>	Information présentée	Section 3. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques.
	<p>Une indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats</p>	Information présentée	Section 2. Prise en compte des impacts et dépendances de durabilité dans le cycle d'investissement

# EURAZEO

## **EURAZEO CONTACT**

Sustainability & Impact Team

[sustainability&impact@eurazeo.com](mailto:sustainability&impact@eurazeo.com)